

SOINS DE SANTE

Correspondant : M.C. MAROYE

Assistante administrative

Tél. : 02/739 78 33 **Fax** :

E-mail :

Nos références : 1270/OMZ-CIRC/Band-2011-6F **Bruxelles, le**

Objet

- 1. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires d'application à partir du 1^{er} novembre 2011 ;**
- 2. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires d'application à partir du 1^{er} novembre 2011.**

Les produits suivants sont ajoutés aux listes :

- Amoena Energy 2U – 347 sur la liste 642515/642294 (*prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches*).
- Amoena Natura 2S – 398 sur la liste 642515/642294 (*prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches*).
- ABC Flowable Back Classic Asymmetrisch – 10250 sur la liste 642515/642294 (*prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches*).
- ABC Flowable Back Triangulaire – 10270 sur la liste 642515/642294 (*prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches*).

La liste précitée figure en annexe 2. Les nouveaux produits sont indiqués en caractère gras.

Nous vous invitons à consulter les listes sur notre site Internet, à la page suivante :

<http://www.inami.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

2. Informations pratiques.

Correspondance

Notre adresse :

INAMI

Service des soins de santé
Section *Bandagistes*
avenue de Tervuren 211
1150 Bruxelles

Notre site Internet :

<http://www.inami.fgov.be>, sur lequel sont mentionnés les tarifs

Votre numéro d'agrément :

à mentionner dans toute correspondance

Votre numéro de téléphone :

à mentionner éventuellement

Accueil

Téléphonique :

(02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

En nos bureaux :

de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous
avenue de Tervuren 211 (4^e étage) à 1150 BRUXELLES

Obligatoirement par écrit :
adhésion à la convention.

changement d'adresse, conditions d'agrément,

Documents

L'attestation de fournitures (*annexe 13 du règlement des prestations de santé*) peut être reproduite par vos soins pour autant que cette reproduction soit conforme au document original.

Ce document peut aussi être commandé par écrit à l'adresse suivante :

I.N.A.M.I.

Service Economat
avenue de Tervuren 211
1150 BRUXELLES
E-mail: ekono@inami.fgov.be

* * *

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER,
Directeur général.